

Ville de Lyon  
Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 novembre 2023**

Date : Mardi 7 novembre 2023

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Il est 18 h 35 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Ce conseil d'arrondissement est public et je salue et remercie Messieurs, Mesdames du public pour votre présence ce soir. Il est également retransmis en ligne sur la page Facebook de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement. Pour commencer ce conseil, je voudrais que l'on accueille Benjamin DURAND qui est à mes côtés et qui est le nouveau directeur général des services de la mairie du 7<sup>e</sup>. Il vient remplacer Natacha RIVAT qui a été à nos côtés pendant quatre ans, et il nous vient tout droit de la fonction publique hospitalière. Bienvenue à vous, Monsieur DURAND, auprès des élus et des services de la mairie du 7<sup>e</sup> que vous avez rencontrés cet après-midi.

En ce début de conseil également, impossible de passer sous silence le contexte international, puisqu'il y a tout juste un mois, le 7 octobre, dans le sud d'Israël, une attaque terroriste a causé la mort de 1 400 personnes et fait plus de 240 otages. Impossible d'ignorer également les attaques quotidiennes sur le territoire de Gaza, ne faisant qu'accroître le nombre de victimes civiles innocentes, femmes, hommes et enfants. On se sent ici bien impuissant. Je crois que les appels à cessez-le-feu sont néanmoins essentiels, tout comme l'aide humanitaire à déployer sur place en soutien aux populations. Il est aussi de notre devoir de ne pas tomber ici dans des raccourcis, des réflexes agressifs et je condamne tous les actes antisémites ou islamophobes qu'on a pu observer en France. Le 7<sup>e</sup> arrondissement a toujours eu à cœur la paix, la tolérance et la solidarité et ceci doit prévaloir aujourd'hui.

Nous parlerons d'ailleurs de paix lors de la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918. Cette cérémonie aura lieu le 10 novembre, à 10 h 30, au Centre Berthelot, en présence de la chorale du collège Gabriel Rosset et des CM2 de l'école Aristide Briand.

Puis, pour revenir plus particulièrement à l'actualité du 7<sup>e</sup> arrondissement, sachez que dans les semaines à venir, nous aurons de nombreux temps de démocratie locale, notamment les assemblées de quartier qui, comme chaque année, se tiendront grâce à l'animation des équipes d'animation du conseil de quartier. C'est le 9 novembre pour Gerland, le 14 novembre pour la Guillotière et le 21 novembre pour le quartier de Jean-Macé.

Il y a également le lancement de la concertation autour du Tramway Express de l'Ouest lyonnais, le TEOL, qui a commencé officiellement hier. Et demain soir, il y aura une réunion publique dans le 5<sup>e</sup> arrondissement et le 20 novembre, une réunion publique spécifique au 7<sup>e</sup> arrondissement, ici-même, dans la salle des mariages. Et puis le maire de Lyon, qui fait une tournée dans tous les arrondissements, qui fait des bilans de mi-mandat — on appelle ça « mesurons le chemin parcouru » —, sera dans le 7<sup>e</sup> arrondissement le 22 novembre, au gymnase Alice Milliat. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en ce début de séance. Désolée pour la gravité des propos, mais je crois que la situation l'impose.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Je vous propose désormais de passer à la désignation d'un secrétaire de séance et je vous propose le nom de Monsieur Benjamin ORGOGOZO.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Monsieur ORGOGOZO, je vous en prie, vous pouvez faire l'appel.

M. ORGOGOZO : Bonjour à tous et à toutes.

- **Appel nominal**

**PRÉSENTS :**

M. BOSETTI, M. CHENAUX, M. CHIHI, Mme DE LAURENS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, Mme GALLICE, Mme HENOCQUE, Mme LÉCLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, M. VOITURIER, Mme WIBER, Mme VACHER.

**EXCUSÉS :**

Mme BREUIL  
Mme DESRIEUX  
M. DOSSU  
M. FEKRANE  
M. MICHAUD  
Mme PEILLON  
M. SÉCHERESSE  
Mme GRIES  
Mme PECOURT  
Mme RAMIREZ  
Mme TOMIC

**POUVOIRS À :**

M. BOSETTI  
M. VOITURIER  
M. MIACHON DEBARD  
Mme DUBOT

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. À noter que le pouvoir de Madame DESRIEUX ne pourra pas être pris en compte puisqu'elle l'a donné à quelqu'un qui est absent.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023**

Mme LA MAIRE : Je vous propose donc d'adopter le procès-verbal du dernier conseil d'arrondissement qui a eu lieu le 12 septembre. Est-ce que ce procès-verbal appelle des observations de votre part ? Non. Je le soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons donc à la première partie de notre conseil d'arrondissement. Je vous le rappelle, il s'agit des questions qui nous sont posées par le Conseil de la Vie Associative et Locale. Alors, ça peut être des questions à la maire d'arrondissement, des questions au maire de Lyon ou un vœu intéressant l'arrondissement. Ce soir, nous avons été saisis de deux questions. La première saisine concerne le soutien financier de la Ville de Lyon aux associations culturelles. Et c'est Madame DUCHAMP, ici présente, qui va nous poser la question. Et vous représentez l'association « La Voix Est Libre ». Je vous en prie, Madame DUCHAMP, vous avez la parole.

## 1. 2023-17245-MA7-194 – Saisine du CVAL 1 : soutien financier de la Ville de Lyon pour les associations culturelles

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

Mme DUCHAMP : Bonsoir. En effet, j'ai participé au dernier CVAL et avec une autre personne, un autre directeur artistique d'une association, on a évoqué une thématique commune autour de sa compagnie artistique et de l'association dont je fais partie. « La Voix Est Libre », c'est une association de chant choral implantée dans le 7<sup>e</sup> depuis treize ans maintenant, qui comporte 4 à 5 chœurs. On a environ 80 adhérents/adhérentes et nous faisons différents projets. On travaille beaucoup sur les questions de subventions pour pouvoir mener à bien nos différents projets. On fait environ 10 à 20 concerts dans l'agglomération lyonnaise ou dans toute la région Rhône-Alpes. Au niveau des subventions, on a surtout des subventions de la part de mécènes privés et parfois peu de subventions de la part de la Ville de Lyon, directement. On fait beaucoup de demandes de soutien financier et donc on se questionnait ; je vais vous poser la question : quelle est la politique de la Ville de Lyon en matière de soutien logistique, financier envers les associations culturelles lyonnaises, de moyenne et petite taille ? Comment est-elle établie et quelles instances pouvons-nous contacter à ce sujet ? Voilà, merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DUCHAMP. Effectivement, il s'agit d'une question qui relève de la compétence de la Ville de Lyon et donc nous allons transmettre cette question au maire de Lyon, et selon le règlement du Conseil de la Vie Associative et Locale, il aura... je ne sais plus combien de jours, en tout cas, il y a un délai pour vous répondre par écrit. Donc vous allez recevoir une réponse par écrit. Néanmoins, étant donné qu'on est en conseil d'arrondissement, je vais laisser la parole à Monsieur ORGOGOZO en tant qu'adjoint à la Culture du 7<sup>e</sup> arrondissement pour vous donner déjà des premiers éléments de réponse. Allez-y, Monsieur ORGOGOZO.

M. ORGOGOZO : Merci. Merci pour cette question. C'est aussi une bonne occasion de faire preuve de pédagogie sur un éventail assez large de sujets. J'en profiterai pour affiner mon propos lors des prochains rendez-vous que j'aurai avec d'autres structures culturelles. Il y a évidemment deux niveaux de réponse à cette question. Le premier, c'est évidemment celui au niveau de la Ville, notamment pour les subventions qui sont gérées par la Ville, et il y a le deuxième niveau, qui est l'arrondissement. Évidemment, les deux se veulent être en phase, mais les moyens d'action sont relativement différents. Pour la partie Ville, notamment les subventions, je laisserai notamment l'adjointe à la Culture de la Ville vous faire une réponse plus détaillée que les informations que je peux déjà partager avec les différentes structures. On envoie des courriers réguliers, etc. Je vais donc aborder ici la question de l'arrondissement sans pour autant focaliser sur la question de la politique culturelle en général. Je pense que ce n'était pas un sujet spécifique où c'était abordé, mais sur cette question, j'avais déjà eu l'occasion de faire une réunion en début d'année et je peux évidemment vous transmettre, si vous ne l'avez pas déjà eu, le compte-rendu de ce rendez-vous. Je vais me consacrer sur les moyens dont on dispose. Nous avons, au niveau de l'arrondissement, différents moyens qu'on peut mettre à disposition. Mais d'une manière générale, l'idée sous-jacente reste toujours la même. C'est celle de rendre disponibles, au maximum, les ressources dont on dispose, et celles-ci sont, comme vous le soulignez, de différents types. D'abord, il y a l'aspect logistique. L'arrondissement possède en effet du matériel — ça peut être des rallonges, des grilles d'exposition, des tables, des chaises, etc. — qui peut être utilisé par toutes les associations, culturelles ou non d'ailleurs, de l'arrondissement. Alors, je n'ai pas réussi à avoir de chiffres sur le taux d'utilisation, néanmoins, je pense que la réponse n'aurait pas apporté grand-chose parce qu'il ne faut surtout pas hésiter à nous solliciter pour avoir accès à ce matériel, et s'il est

disponible, bien évidemment, on le prête avec plaisir. Mais là encore, évidemment, si le matériel n'était pas disponible, la Ville de Lyon possède aussi du matériel qui est accessible, notamment, *via* la Direction des Moyens Généraux de la Ville, mais je laisserai, là encore, l'adjointe à la Ville de Lyon faire une réponse plus complète sur le sujet. On a aussi des moyens fonciers, en quelque sorte. Je fais notamment référence aux salles associatives de l'arrondissement. Au total, ce sont quinze salles qui sont mises à disposition des associations, notamment. Et sur ce sujet, là encore, notre volonté est clairement de faire en sorte qu'elles soient le plus utilisées possible. Donc je n'ai pas de chiffres à communiquer, malheureusement, sur l'évolution et le taux d'occupation des salles, néanmoins, je voudrais insister sur deux choses. Depuis le début du mandat, nous avons décidé de rendre gratuites ces salles pour les associations, justement, pour favoriser leur utilisation. Et on a aussi réalisé certains investissements, notamment au niveau de la régie du théâtre de la Maison Ravier, là encore, pour que cette salle puisse être utilisée plus facilement par des associations et compagnies de théâtre, par exemple. En plus de ces salles, on met également à disposition le couloir de la mairie, notamment pour accueillir des expositions et des associations sur des thématiques que la mairie souhaite porter. Mais dans le cadre des expositions, la salle Edmond Locard, qui fait partie des quinze salles que j'ai mentionnées, est clairement la plus adaptée pour accueillir des expositions. Enfin, on a évidemment des moyens financiers *via* deux leviers principaux : l'enveloppe de subvention que la Ville délègue, en quelque sorte, à l'arrondissement pour sélectionner les projets dans le cadre de « Tout l'monde dehors ! ». Cette enveloppe est de l'ordre de 20 000 € par arrondissement. Elle est ventilée en général sur une dizaine de projets, donc à peu près 2 000 € en moyenne par projet, mais ce n'est pas un chiffre net. Une autre enveloppe est celle directement sur le budget de l'arrondissement, *via* sa DAL qui est sa Dotation d'Animation Locale. Donc là, le montant est environ de 250 000 € par an, ce qui fait à peu près 2 € par habitante et par habitant, et ce n'est pas réservé uniquement aux associations culturelles, mais à l'ensemble des structures de l'arrondissement. Ces deux enveloppes mises côte à côte permettent de financer des projets, mais absolument pas de garantir un équilibre financier sur le long terme pour une structure. Ainsi, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et pour le secteur culturel, on se sert notamment de la DAL pour organiser un spectacle de fin d'année auprès des enfants de primaires de l'arrondissement, organiser une table ronde sur la culture et l'écologie, etc. Là encore, j'insiste, pour des soutiens sur le long terme et qui peuvent être récurrents, il faut absolument se tourner vers les différentes subventions que la Ville de Lyon propose et qui vous seront détaillées encore un peu plus lors de la réponse de l'adjointe à la Culture de la Ville. Enfin, il y a un dernier type d'aide ou de soutien. C'est au niveau des contacts de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement. C'était la question que vous posiez aussi, quels étaient les contacts ? Alors là, je crains d'être un peu décevant puisque la réponse sera tout simplement, eh bien, moi, essentiellement. Là, le but est double : d'une part, que je sois au maximum au courant des différentes initiatives qui ont lieu afin de pouvoir au mieux conseiller, mais aussi pour pouvoir rediriger les demandes sur les personnes les plus à même de répondre et d'éviter qu'elles soient sursollicitées. On dispose donc de moyens humains qui sont également importants, à la fois car la connaissance des différentes structures de l'arrondissement permet parfois de conseiller ou de mettre en lien des structures qui pourraient avoir intérêt à travailler ensemble, mais aussi pour simplement communiquer sur des événements culturels qui ont lieu dans l'arrondissement. Et vu la richesse associative culturelle de notre arrondissement, ce dernier point est d'ailleurs pertinent parce qu'effectivement, on souhaite centraliser un peu ces demandes pour que la communication ne soit pas trop foisonnante et donc pertinente. Voilà, c'est un bref panorama des différents moyens d'action dont on dispose au niveau de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement. J'espère que la réponse est un peu plus claire, et évidemment, on transmettra la question à la mairie centrale pour avoir une vision complémentaire des choses.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Madame DUCHAMP, vous souhaitez réagir ?

Mme DUCHAMP : Je vous remercie. On s'était rencontrés avec Monsieur ORGOGOZO et d'autres personnes de l'association, donc j'avais déjà quelques éléments. Mais ça permet de bien compléter, d'avoir d'autres informations. C'est vrai que cette question a émergé parce qu'au sein de notre association, on essaye de faire beaucoup de projets accessibles, que ce soit pour les choristes de la région lyonnaise et pour le public également. Donc, on fait des concerts, par exemple de rue. J'ai rencontré également une élue, une personne chargée de développement de la vie culturelle qui m'expliquait les deux portes d'entrée également de la Ville de Lyon soit les zones quartiers prioritaires de la ville ou sur l'entrée publique des empêchés et on essaye aussi de faire des projets avec des jeunes porteurs d'autisme par exemple, qui sont suivis par Le Vinatier. Donc on essaye de faire des projets aussi en lien avec la cité et la question de l'accessibilité. Mais c'est vrai que parfois, comme par exemple, pour financer le projet avec les jeunes porteurs d'autisme, il y a trois infirmières aussi qui nous accompagnent sur ce projet-là et comme c'est l'hôpital, on a pu avoir un financement une fois, par exemple de la ferme du Vinatier, mais c'est ponctuel. Il y a également l'association Arts & Enfance, par exemple, qui nous soutient, qui est à Neuville-sur-Saône. Mais comme c'est l'hôpital, la Ville de Lyon, il me semble, ne peut pas directement nous soutenir parce que c'est l'hôpital et donc c'est un financement propre. Mais l'hôpital a pu nous soutenir sur ce projet-là une fois, la ferme du Vinatier en l'occurrence, l'hôpital psychiatrique, parce que c'était un financement possible. C'est vrai que parfois, il y a des logiques financières qui ne sont pas évidentes. Merci en tout cas.

Mme DUBOT : Mais merci à vous, et je crois que vous mettez le doigt sur quelque chose d'important. Il y a souvent des financements des collectivités ou hôpitaux ou autres par projet et c'est bien qu'on s'engage sur des projets. Mais il y a aussi la question de la pérennité des structures et donc des subventions qui devraient pouvoir être récurrentes et permettre le maintien de l'activité de l'association. Et je pense, j'espère, que la réponse qui vous sera adressée par l'adjointe à la Culture ou le maire de Lyon vous permettra d'y voir clair sur comment pouvoir obtenir ce type de subvention et ne pas être uniquement financé à coups d'appels à projets ou d'événements, ce que nous, on peut faire effectivement de temps en temps en mairie du 7<sup>e</sup>. Merci d'avoir porté à notre oreille ce sujet des subventions pour les acteurs culturels de l'arrondissement. Je crois qu'on n'avait pas eu forcément déjà de question culture de la part du Conseil de la Vie Associative et Locale. Donc c'est bien, ça change. Je vous remercie, Madame DUCHAMP, et je vous propose de passer au deuxième sujet. Pour le coup, on a déjà parlé à plusieurs reprises, dans le cadre des questions du Conseil de la Vie Associative et Locale, il s'agit du sujet de la propreté, et la saisine nous est portée aujourd'hui par Mme GROBEL qui représente le CIL Gerland-Guillotière, et je vous cède la parole, Madame GROBEL.

## **2. 2023-17246-MA7-195 – Saisine du CVAL 2 : question relative à la propreté dans le 7<sup>e</sup> arrondissement**

Rapporteur : M. CHENAUX Barthélémy

Mme GROBEL : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Merci d'abord de nous permettre de nous exprimer sur un sujet qui nous tient à cœur : la propreté. Si vous le permettez, je prendrai une petite minute juste pour introduire le sujet, avant d'en venir à la question. Rappelons tout d'abord que quatre quartiers historiques de Lyon, il n'est point besoin de les rappeler, sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Le communiqué de presse de janvier 2023 de ONLYLYON Tourisme informait qu'il y avait eu près

de 5 millions de nuitées dans les hébergements métropolitains en 2022. La propreté s'est dégradée dans le 7<sup>e</sup> arrondissement depuis quelques années. Bien évidemment, on peut trouver de nombreuses explications. Les incivilités, certains ne se soucient pas de jeter leur mégot par terre, les déchets, voire des encombrants abandonnés sur les trottoirs, estimant qu'il y aura toujours les services de la Ville pour traiter le problème. Je voudrais d'ailleurs signaler à cet effet, que lorsque l'on appelle la Métropole ou le site Toodego, qui d'ailleurs n'est pas très connu des habitants, les interventions se font rapidement, de l'ordre de 24 à 48 h maximum. Mais est-ce aux habitants de se substituer au service de la propreté ? Ce sujet a tendance à prendre de l'ampleur. Des solutions existent. Certaines ont déjà été mises en place. Un nombre accru de corbeilles à papier supplémentaires et leur vidage régulier, l'installation de bacs à compost, qui rencontrent un vrai succès, le nettoyage des marchés, les déchetteries mobiles, peut-être en nombre trop limité, et les donneries. La mairie a à cœur de développer l'implantation d'espaces verts et c'est bien. Mais on peut constater que si les rues principales font l'objet d'un nettoyage régulier, par contre, les rues annexes et ces espaces verts sont souvent utilisés comme poubelles. D'ailleurs, à qui doit-on s'adresser pour les faire nettoyer ? J'ai un jour voulu demander à la personne qui était en charge de nettoyer le trottoir. Elle m'a dit que ce n'était pas de son ressort. Je lui ai demandé à qui on devait le signaler. Elle m'a dit qu'elle ne le savait pas. Donc voilà, je vous transmets. J'en viens donc à la question qui vous a été donnée. La propreté est un élément de la qualité de vie. Il apparaît que dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, celle-ci se dégrade, sans que des opérations importantes soient mises en place pour remédier à cet état de fait. Des moyens importants financiers, humains et matériels existent déjà. Il semble nécessaire qu'ils soient mieux utilisés. La demande doit être suivie d'actions concrètes qui pourraient se vérifier sur le terrain. Une partie des élus, présents dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, siège à la Métropole. Bien que ce sujet ne fasse pas partie des points d'intervention de la mairie, le CIL, Comité d'Intérêt Local, ainsi que les habitants demandent qu'ils soient les porte-parole auprès de la Métropole de Lyon, en priorité les sujets suivants : un état des lieux précis sur les points habituels de cumul des déchets, mégots, encombrants, etc., c'est bien souvent toujours les mêmes ; un calendrier précis sur les lieux les plus encombrés, quand le processus sera enclenché, il n'est pas interdit que les habitants ou associations se joignent à cette démarche, rappelant qu'ils ne sont pas les décideurs, ils n'ont pas les budgets nécessaires, ni les moyens ; la mise en place temporaire de containers ou bennes, pour certains lieux, qui demandent une intervention lourde. Rappelons que tout le monde n'a pas la possibilité de porter ses encombrants à la déchetterie. En attendant, il est nécessaire de cibler les endroits qui posent problème régulièrement et envisager, si nécessaire, une verbalisation. Une sensibilisation auprès des habitants, enfants et adultes, pour stopper le laisser-aller généralisé. Enfin, le CIL du 7<sup>e</sup> arrondissement et le conseil de quartier de Jean-Macé qui, chacun à leur manière, ont mené ou mènent les actions dans ce sens, demandent à participer à ces travaux en lien avec les responsables de la propreté : mairie, services de la Ville, Métropole. Merci.

Mme DUBOT : Merci, Madame GROBEL, pour votre question. Je propose de céder la parole à Monsieur CHENAUX, en tant qu'adjoint à la mairie du 7<sup>e</sup> à la Propreté, pour vous répondre.

M. CHENAUX : Alors, merci pour votre interpellation, qui est la troisième sur le sujet de la propreté et de la question de la gestion des déchets dans le cadre des interpellations du CVAL en conseil d'arrondissement. J'ai essayé de vous écouter au mieux, mais je ne retrouvais pas mes petits dans les notes qu'on m'a transmises, des questions qui ont été communiquées. Donc vous avez improvisé, c'est très bien. Il n'y a pas de souci.

Mme GROBEL : Si je peux me permettre. J'ai précisé que je prenais une petite minute pour introduire le sujet. Mais la question, c'est celle qui vous a été envoyée, je ne l'ai pas modifiée.

Mme DUBOT : Très bien, Madame GROBEL. On va laisser Monsieur CHENAUX s'exprimer, et si vous souhaitez la parole, vous me la demandez, je vous la donnerai. Allez-y, Monsieur CHENAUX.

M. CHENAUX : Du coup, mes collègues élus à la Métropole, je pense qu'ils ont entendu l'interpellation et ils se chargeront de transmettre à qui de droit les commentaires. Je veux simplement rappeler les efforts qui sont fournis, et vous avez déjà fait une liste assez longue. Vous avez tout à fait conscience des efforts qui sont fournis par la collectivité en matière de propreté. Donc vous savez également que, par exemple, des périmètres, comme celui de Gabriel-Péri qui sont un sujet un peu sensible sur la question, font l'objet d'une attention tout à fait particulière, tout à fait même exceptionnelle, avec des moyens humains et financiers qui sont exceptionnels. Ce que je veux dire un petit peu, pour compléter ce que vous savez déjà, il y a la question des périmètres qui sont métropolitains, qui sont villes. C'est toujours un sujet — comment dire ? — qu'on ne comprend pas bien et pour lequel on ne trouve pas une réponse immédiate, si on questionne l'agent, par exemple, qui est sur le terrain ou le quidam. Le quidam n'est pas au courant. Il y a des espaces qui sont gérés par la Ville, il y a des espaces qui sont gérés par la Métropole, et donc ce ne sont pas les mêmes agents qui gèrent la propreté, ou quelle que soit la question de cet espace-là. Ce que je veux dire, c'est que des efforts des deux côtés, Ville comme Métropole, sont fournis pour une meilleure coordination sur ces espaces-là. Il y a un espace emblématique sur l'arrondissement, c'est le parc Blandan où, depuis le début du mandat, on fait un travail important de coordination entre les services de la Ville et les services de la Métropole, de sorte qu'on traite au mieux, au plus près du besoin, la question des déchets, la question de la propreté sur ce parc emblématique. On a des premiers résultats, on a des bons résultats, je trouve, et on trouve des réponses à des questions épineuses, qui sont de savoir à qui revient le travail, à qui revient la facture. Ces questions-là ne sont pas simples du tout à traiter entre deux collectivités. Voilà. Un autre exemple emblématique, je reviens à Gabriel-Péri. Il y a eu un premier événement, c'était cette fin d'hiver, Grande rue de la Guillotière, où la Métropole a souhaité mettre en avant, la Métropole en lien avec la Ville de Lyon — donc la Métropole : les services de nettoyage, les services de propreté ; et la Ville de Lyon : les forces de l'ordre et tout le cortège associé —, montrer les efforts également de coordination qui sont engagés de longue date, ce n'est pas forcément très récent, mais ce sont des efforts qui demandent beaucoup de temps et beaucoup de travail des deux côtés des collectivités, qui ne sont pas forcément dans les cultures de travail de ces deux administrations et qui produiront des résultats, j'en suis convaincu, dans les années qui viennent. Donc il y a bien un premier effort de communication sur le secteur Gabriel-Péri. Il y en aura un second dans les mois qui viennent pour mettre en avant les efforts qui sont faits. Je pense qu'on se confronte régulièrement à cet effort de visibilité et de visibilisation de l'effort fourni par la collectivité sur les questions de propreté puisque, quand bien même les moyens déployés au niveau de Gabriel-Péri, par exemple, sont exceptionnels, on a peut-être pour certains la sensation que ce secteur est sale. Alors, la question de la propreté, de la malpropreté, c'est une question très relative, et on pourrait en débattre très longtemps, et probablement qu'on aurait une vision très contrastée, vous et moi, sur le sujet. Mais, je dis ça pourquoi ? Parce que je me suis un peu documenté sur l'historique de la gestion de la propreté sur notre collectivité et j'ai découvert qu'il y avait une stratégie de propreté déployée entre 2010 et 2014, qui consistait à décarboner — ça m'a fait marrer ce mot — la gestion de la propreté de la Métropole. En fait, un des sujets, c'est comment on se passe des pesticides pour gérer l'enherbement des rues. Je pense qu'on est très, très avancés par rapport à ce sujet-là aujourd'hui, sur la place de la nature en ville, et pourtant, ça déroute beaucoup de monde de constater des espaces qui sont enherbés, qui ne sont pas désherbés, qui ne sont pas fauchés, qui ne sont pas fleuris comme dans les décennies passées. Et ça, ça

peut être sujet de propreté, de débat sur la question de la propreté. Voilà. Je voulais axer ma réponse surtout sur les efforts de coordination qui sont faits entre la Ville et la Métropole, qui sont loin d'être une mince affaire et qui sont, à mon avis très bénéfiques pour la suite de nos sujets.

Mme DUBOT : Merci, Monsieur CHENAUX. Madame GROBEL, si vous voulez intervenir.

Mme GROBEL : Alors, merci. Juste deux petites choses si vous le permettez. En juin 2023, il y a eu un orage assez terrible à Lyon. Il faut quand même reconnaître que Lyon est quand même assez bien préservée pour ça. Mais là, il y avait eu un orage assez important, et la rue Challemeil-Lacour, la petite portion qui traverse la rue de l'Effort, la rue Georges Gouy pour arriver à Jean-Jaurès, était inondée. Mais quand je dis inondée, les personnes ne pouvaient pas avoir accès à leur voiture. Donc, comme il y avait TF1 qui était en train de faire un reportage — TF1 Nationale — et qu'apparemment il n'y avait personne, si ce n'est que moi, on a parcouru les rues. Et là on s'est aperçu que c'était bouché parce qu'il y avait une accumulation, non pas de feuilles, mais une accumulation de papiers, de canettes et de petites bouteilles en plastique, et vu le nombre, cela a quand même montré que ça n'avait pas été nettoyé quand même depuis un moment. Et puis, si je peux me permettre une petite suggestion, il existe une application qui est très bien pour l'ambrosie. C'est-à-dire quand on voit de l'ambrosie, on peut à ce moment-là prendre en photo, il y a une application, ça marche très bien. Pourquoi, à ce moment-là, ne pas réfléchir à mettre en place une application de la même façon, pour la personne qui nettoie les trottoirs ou autres, quand elle voit des encombrants — parce que le sale appelle le sale, ça c'est connu, il suffit qu'on ait un fauteuil, on est sûr que le lendemain, il y a un divan et tout le reste — à ce moment-là, de pouvoir tout de suite le signaler. Et avec une application, une petite photo, ce serait quand même assez rapide et ça permettrait à ce moment-là d'intervenir assez rapidement.

Mme DUBOT : Merci. Monsieur CHENAUX ?

M. CHENAUX : Oui, juste une toute petite précision. Effectivement, moi je suis très favorable à l'enherbement de nos trottoirs, mais par contre pas de l'ambrosie puisque c'est une plante problématique. Donc il y a des petites exceptions à faire. Il y a forcément un effort particulier de la collectivité pour lutter contre l'ambrosie. Ça, c'est un premier point. Le deuxième point sur la vigilance de nos agents, Ville et Métropole, les deux, sur l'état de nos rues. Il faut savoir qu'il y a quand même beaucoup de monde, je n'ai pas de chiffres à vous devancer, mais c'est des dizaines, des centaines d'agents qui sont dans nos rues au quotidien, qui sont évidemment vigilants de l'état de nos rues et qui font remonter. Alors, les outils internes de la collectivité, je ne les connais pas forcément. Ils ont probablement une application ou en tout cas un moyen de communication efficace et très rapide, puisqu'en fait, ça prend très peu de temps entre le moment où c'est constaté par un agent et le moment où c'est pris en charge par la même collectivité. C'est aussi rapide qu'une alerte qui serait faite d'un habitant sur Toodego. Ça, je tiens à le préciser, les agents sont eux-mêmes très, très vigilants et vu qu'ils sont sur le terrain qu'ils connaissent par cœur, c'est très efficace.

Mme GROBEL : D'accord, merci.

Mme DUBOT : Merci à tous les deux. Alors je suis sûre que vous l'avez remarqué. Je n'avais pas fait voter la première réponse, le premier rapport du CVAL. Vous avez vu sur table, vous avez un rapport modificatif, mais simplement parce qu'il y avait des questions de rédaction dans le rapport qui vous avait été adressé par mail.

Donc je vous propose de voter concernant la première saisine du CVAL et il s'agit de voter la transmission au maire de Lyon qui adressera une réponse à Madame DUCHAMP et puis, plus largement, au CVAL.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Et concernant la deuxième saisine. C'était une saisine plutôt du conseil d'arrondissement. Je vous propose de prendre acte de la réponse de Monsieur CHENAUX. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Et je vous remercie, Mesdames, de votre présence et de vos questions. Et ça fait effectivement aussi du bien d'avoir féminiser un petit peu les interventions du CVAL. Merci à toutes les deux. Je vous propose donc de continuer notre ordre du jour avec les rapports qui vont être soumis à votre avis pour ensuite passer au conseil municipal de la semaine prochaine.

### **3. 2023-17247-MA7-196 – Question au Maire de Lyon : Marché place des Pavillons**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme DUBOT : Le premier rapport, c'est la question du 7<sup>e</sup> arrondissement au maire de Lyon. Vous savez que tous les trois conseils municipaux, nous avons l'opportunité de poser une question au maire de Lyon. Je ne vais pas forcément vous la relire puisqu'elle vous a été adressée. Mais cette question, elle porte sur la création d'un nouveau marché alimentaire dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. C'est ce que nous avons toutes et tous porté lors de la campagne électorale de 2020. C'est une attente assez certaine des habitants et des habitantes du 7<sup>e</sup>. On a eu un certain nombre de discussions. On a fait une réunion ici même sur le marché idéal. Il y a eu aussi un questionnaire qui a été diffusé dans l'arrondissement, sur quelles sont vos attentes en matière de marché alimentaire. Et ce questionnaire nous a permis de mettre en évidence qu'il y avait un manque dans le quartier de Gerland, autour de la place des Pavillons. Ça a été beaucoup remonté et donc nous proposons d'interpeller le maire de Lyon sur la question pour savoir quand est-ce qu'un marché va être créé sur la place des Pavillons. Ça nous paraît d'autant plus essentiel de viser la place des Pavillons, puisqu'on souhaite que la place des Pavillons soit un nouveau cœur de quartier. Il y a eu un aménagement, en tout début de mandat, qui fait de la place des pavillons une vraie place avec la suppression du stationnement et un aménagement plus qualitatif. Il y a beaucoup de commerces, il y a eu l'arrivée d'ACTION. Il y a la question du Pavillon Sud qui a fait l'objet d'un projet lauréat du budget participatif pour sa réhabilitation et également la transformation de ce pavillon en commerces. Et donc effectivement, la localisation place des Pavillons pour un nouveau marché alimentaire nous paraît tout à fait pertinente, en tout cas, à nous, élus du 7<sup>e</sup> arrondissement. Je vous propose que nous puissions interpeller le maire de Lyon sur cette question, en espérant qu'il nous apporte une réponse pour la création très prochaine d'un marché sur cette place.

Est-ce que cela appelle des interventions de votre part ? Non. Je soumetts donc cette question à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée donc je rapporterai la question en conseil municipal.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Je poursuis avec la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

#### **4. 2023-13982-CMMA7-178 – Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2022**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme DUBOT : Donc là, on parle de l'année 2022 puisque c'est le rapport annuel sur l'année précédente. C'est une obligation de présenter ce rapport annuel au moment du vote du budget pour toutes les communes de plus de 20 000 habitants. Avant le vote du budget, même. Je pense que là aussi, vous l'avez lu. En tout cas, il était dans la liasse de rapports. Globalement, il est divisé en trois chapitres sur comment la Ville agit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Premièrement, il y a la politique des ressources humaines et notamment la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec l'objectif de rééquilibrer le régime indemnitaire au profit des filières les plus féminisées. On peut notamment penser à la question de la petite enfance, qui est un secteur très féminin dans la Ville de Lyon, mais dans toutes les communes de France. Donc là, c'est près de 4 millions d'euros qui ont été engagés par la Ville de Lyon sur ce champ de l'égalité professionnelle. Deuxième chapitre dans ce rapport sur l'égalité, c'est la question de comment se traduit l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques. Et donc typiquement, on peut donner deux exemples pour le 7<sup>e</sup> arrondissement. Le premier, c'est la question de la budgétisation sensible au genre, dont la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement est pilote pour les mairies d'arrondissement. On a déjà eu l'occasion de présenter justement notre feuille de route sur la question. Et puis aussi, toujours dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, l'expérimentation du dispositif « Angela », qui compte aujourd'hui 51 commerces partenaires et qui est désormais développé au niveau de toute la ville. Tous les commerces des arrondissements peuvent aussi bénéficier de la formation pour accueillir des victimes de violences et de harcèlement sexiste et sexuel dans la rue. Troisième chapitre de ce rapport sur l'égalité femmes-hommes, les actions qui sont faites pour diffuser une culture d'égalité entre les femmes et les hommes, et la Ville de Lyon a à cœur de communiquer sur ce sujet, pour que ce soit connu de tout un chacun et que ça puisse rentrer clairement dans les mentalités. La Ville de Lyon organise notamment un certain nombre d'événements autour du 8 mars, autour du 25 novembre, et nous allons notamment organiser, au niveau de la mairie du 7<sup>e</sup>, une action visuelle un peu choc, le 25 novembre. Le 25 novembre, c'est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et nous allons rappeler sur la façade de la mairie que cette année, il y a déjà eu 114 féminicides en France et donc 114 féminicides de trop, évidemment. Et puis, dernière petite action de la Ville de Lyon, en plus de la communication autour de cette question, il y a le soutien aux associations qui agissent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elles sont nombreuses sur Lyon et elles sont absolument essentielles. En 2022, il y a 126 275 € qui ont été attribués à 21 associations qui travaillent sur ce champ de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Voilà pour le rapport égalité femmes/hommes, est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Là, on prend acte que le rapport vous a été présenté. Alors, il ne vous a pas été présenté *in extenso*, mais vous l'avez évidemment dans vos rapports.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons pris acte.

**PREND ACTE**

Mme DUBOT : Je propose à Monsieur MONOT de continuer à nous parler de femmes, en la personne de Madeleine BRÈS, qui va donner son nom à une nouvelle place du 7<sup>e</sup> arrondissement. Je vous en prie, Monsieur MONOT.

**5. 2023-10717-CMMA7-185 – Dénomination d'un espace public : place Madeleine Brès à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Oui, le 7<sup>e</sup> arrondissement avait déjà la chance d'avoir une école Julie Victoire-Daubié ; Julie VICTOIRE-DAUBIÉ qui était la première française à avoir obtenu le baccalauréat, en 1861, également la première licenciée en lettres. Le 7<sup>e</sup> arrondissement aura, si vous acceptez cette délibération, l'honneur d'avoir une place Madeleine Brès qui, elle, est la première française diplômée en médecine, donc première femme médecin française. Alors, cette place, où est-elle ? C'est une nouvelle place qui est créée dans le cadre du projet d'aménagement Biodistrict à Gerland, à peu près au niveau du 40, avenue Tony Garnier, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin, dans le virage. Vous le voyez sur la carte. C'est une place qui est très agréable pour les piétons, végétalisée, avec quelques dizaines d'arbres qui ont été plantés, des cheminements piétons, des assises également, et donc une place qui préfigure aussi les futurs aménagements du quartier qui seront encore davantage végétalisés avec l'arrivée du tramway T10 dans les prochains mois. Madeleine BRÈS, je l'ai dit, c'est la première française diplômée en médecine. Elle a été inscrite à la faculté de médecine en 1868 et elle a exercé durant la guerre de 1870 en tant qu'interne à l'hôpital de la Pitié. En 75, elle soutient sa thèse et devient donc la première femme médecin de la faculté de Paris. Elle s'est spécialisée dans la relation mère-bébé et, pendant 50 ans, s'est dévouée à la médecine de la femme et de l'enfant. Je vous propose donc d'accepter cette délibération. Merci.

Mme DUBOT : Merci, Monsieur MONOT. Et ça, je trouve que ça fait le lien avec le rapport précédent et la question de diffuser la culture d'égalité entre les femmes et les hommes dans toute la ville de Lyon. C'est un choix politique de donner des noms de femmes à tous nos nouveaux espaces publics, puisque à Lyon, en tout cas au début de notre mandat, c'est-à-dire en 2020, seulement 10 % des rues portaient des noms de femmes. Alors il y a encore énormément de travail pour rattraper cet écart, mais c'est un vrai choix et en plus, pour le coup, Madeleine BRÈS avait d'ailleurs un lien avec Lyon puisque son mari était lyonnais et conducteur d'omnibus.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Nous avons désormais une nouvelle place Madeleine Brès, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, à condition que le conseil municipal soit également de notre avis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Je vais désormais passer la parole à Madame LÉCLUSE. Là, on change un peu de sujet. On va parler de l'école Berthelier qui a subi un certain nombre de dégâts justement, pendant l'orage qu'évoquait Madame GROBEL tout à l'heure, mais qui, de toute façon, était bien à l'ordre du jour du Plan pluriannuel d'investissement de la Ville de Lyon pour effectuer de gros travaux dans cette école. Et donc, ça y est, on y est, enfin presque. Je vous laisse nous présenter le rapport, Madame LÉCLUSE.

**6. 2023-11524-CMMA7-188 – « Groupe scolaire Berthelier - Rénovation toitures et façades » – Opération n° 07002547 - 181 rue Marcel Mérieux à Lyon 7<sup>e</sup> – Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006**

Rapporteur : Mme Florence LÉ CLUSE

Mme LÉCLUSE : Bonjour à tout le monde. En effet, il s'agit du groupe scolaire Berthelier. On a voté en 2021, dans le Plan pluriannuel d'investissement, le principe de lancer des gros et des lourds travaux dans cette école qui en avait bien besoin, qui n'avait pas été rénovée depuis 40 ans. En 2022, on a voté la rénovation des toitures et des façades. En 2023, pareil, d'autres travaux ont été votés, pour un total de 3,4 millions d'euros. Dans la présente délibération, il s'agit de lancer la première tranche des travaux pour un montant de 100 000 €, et cela concerne la rénovation des façades, l'isolation thermique des combles, la remise en état de la couverture du bâtiment élémentaire et la mise en accessibilité des bâtiments élémentaire et maternelle. Je vous remercie de voter favorablement à cette délibération.

Mme DUBOT : Merci, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Et donc à la Ville de Lyon, on répare les vieilles écoles, parce que c'est une école qui date de la Troisième République, il me semble, l'école Berthelier, mais on construit aussi des nouvelles structures, cette fois pour l'éducation populaire. Donc je cède la parole à Madame VACHER, pour nous présenter les deux rapports suivants.

**7. 2023-13919-CMMA7-192 – « Pôle social et culturel des Girondins - Construction » - Opération n° 07325001 - 14 rue Crépet, à Lyon 7<sup>e</sup> - Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00001**

**8. 2023-13992-CMMA7-190 – « Groupe scolaire Veyet - Création d'un pôle d'éducation populaire et 3<sup>e</sup> phase » - Opération n° 07012552 - 128 Grande rue de la Guillotière, à Lyon 7<sup>e</sup> - Lancement des études et autres prestations préalables, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00001**

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je vais effectivement vous présenter les deux délibérations suivantes ensemble puisqu'elles témoignent de l'engagement de la Ville de Lyon sur le sujet de l'éducation populaire. Et nous avons plus que jamais besoin d'éducation populaire, qui contribue à l'émancipation individuelle et collective et qui reste, grâce à ses méthodes, des espaces de rencontres, de débats et de partage au service du vivre ensemble. C'est relativement essentiel dans la société de plus en plus fracturée dans laquelle nous vivons. La première délibération concerne le premier projet, qui est le projet du Pôle social et culturel des Girondins. On a déjà eu une délibération, au dernier conseil d'arrondissement, sur ce pôle social et culturel. Pour rappel, il va abriter un établissement

d'accueil des jeunes enfants de 60 berceaux, un équipement sportif de 300 mètres carrés, des salles polyvalentes et des locaux destinés à l'administration du pôle social et culturel. Il y aura également un espace extérieur. On avait voté en conseil d'arrondissement de septembre le lancement des études préalables et la procédure de désignation du maître d'œuvre, et pour ce conseil d'arrondissement, il vous est proposé d'approuver le lancement de la construction du pôle social et culturel et puis également de confier la maîtrise d'ouvrage à la SPL MÉLAC. Pour l'ensemble du coût de ce projet, en prévision, c'est une enveloppe de 11 millions d'euros qui est prévue. Enfin, le second projet concerne la relocalisation de la Maison de l'enfance du 7<sup>e</sup> et la troisième phase du groupe scolaire Veyet, pour augmenter la capacité d'accueil à 20 classes. La Maison de l'enfance du 7<sup>e</sup> propose un accueil collectif de loisirs pour les enfants dès trois ans, mais aussi des accompagnements à la parentalité. Elle est actuellement répartie sur trois sites, et l'objectif de cette relocalisation, c'est de regrouper les accueils de loisirs sur un seul site mieux adapté à ses activités et de développer des activités famille et accueils de loisirs. Et donc notre arrondissement qui voit sa population augmenter depuis plusieurs années, et notamment la population familiale avec des enfants en bas âge, trouvera ici un peu plus d'accueil. Le montant global est estimé à 11,5 millions d'euros et il nous est proposé de valider le lancement du concours d'architecture et des études de prestations préalables. Avec ces deux projets, la Ville de Lyon continue de soutenir les structures d'éducation populaire et je vous remercie de les valider.

Mme DUBOT : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Alors je vais soumettre un à un les rapports à vos voix. Le premier qui concerne le pôle social et culturel. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Et le second qui concerne la relocalisation de la Maison de l'enfance dans l'enceinte de l'école Veyet. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Je vais donc vous présenter les deux rapports suivants qui sont l'aboutissement du budget participatif et donc deux projets qui ont été lauréats dans cette première phase du budget participatif. Le vote s'étant déroulé en 2022, on arrive enfin à voir les projets.

**9. 2023-13971-CMMA7-180 – Budget participatif - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Emmaüs Alternative de 32 000 € pour l'installation de casiers solidaires - Opération n° 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - Enveloppe globale »**

**10. 2023-13972-CMMA7-181 – Budget participatif - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Frigos Solidaires pour 1 500 € - Opération n° 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - Enveloppe globale »**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme DUBOT : Le premier rapport concerne un projet voté sous le terme de Casiers Solidaires pour les sans-abri. Ce sont des casiers qui permettent aux sans-abri de déposer leurs affaires

dans un lieu sécurisé, personnel, facilement accessible 24 h sur 24 et sept jours sur sept. Ce projet est travaillé avec l'association Emmaüs Alternative, qui porte le projet, et puis évidemment, le Service Solidarité du CCAS, qui s'assure de l'accompagnement social du projet. L'atterrissage des casiers solidaires n'a pas encore été totalement assuré dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, c'est-à-dire qu'on n'a pas encore trouvé le lieu, mais on sait que ce sera proche du quartier Debourg. Donc voilà, premier projet lauréat du budget participatif qui va voir le jour dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Le deuxième projet concerne aussi la thématique de la solidarité et de l'entraide. C'est la mise en place d'un frigo solidaire. Et pour le coup, ce qu'on vote, c'est l'attribution d'une subvention à l'association Frigos Solidaires, pour l'achat d'un frigo, d'un meuble de stockage et puis l'installation. Ce frigo solidaire, lui, va être mis en place au niveau du 9 place Raspail, devant Gestia Solidaire, qui est une agence de gestion locative et qui gèrera le fonctionnement et l'entretien du frigo à titre gracieux. Ce frigo solidaire permettra à chacun d'apporter de la nourriture ou d'en prendre librement et de manière gratuite. Il pourra aussi être utilisé par les commerçants du quartier, qui pourront y déposer leurs invendus. Deux projets proposés par les habitants, pour plus de solidarité et de lien dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, et ces deux projets ont recueilli les faveurs des voix des habitants du 7<sup>e</sup> ou d'ailleurs, puisqu'il suffisait d'habiter à Lyon, d'y travailler, d'y étudier, etc. Donc ce n'est pas nécessairement les gens du 7<sup>e</sup> qui ont voté pour ces projets. En tout cas, ils ont été lauréats du budget participatif.

Je vous propose de passer aux voix, sauf s'il y a des interventions. Je n'en vois pas. On va d'abord voter sur le rapport qui concerne les casiers solidaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Et pour le rapport qui concerne les frigos solidaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Nous passons aux subventions qui sont attribuées au titre de la politique du handicap et c'est Madame WIBER qui nous présente le rapport.

#### **11. 2023-13983-CMMA7-179 – Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 15 000 euros – 2<sup>e</sup> tranche – Exercice 2023**

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. C'est un rapport qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville, qui visait à améliorer à la fois l'effectivité des droits et l'accessibilité universelle, dans une diversité de champs : éducation, culture, sport, les équipements et les espaces publics de notre ville. Ce rapport fait suite à un premier qui date de mai 2023. Un premier budget de 111 600 € avait été alloué à 31 associations qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap. Et donc là, une deuxième tranche de subvention à hauteur de 15 000 € est proposée dans ce rapport, dont une partie est proposée directement par les mairies d'arrondissement, pour vraiment renforcer les actions et les liens de proximité avec les associations qui œuvrent en direct auprès de personnes en situation de handicap, qu'il soit physique, visuel, auditif, psychique, mental et cognitif. Peut-être, à souligner dans ce rapport, il y a un soutien de la Ville de Lyon qui est apporté de manière exceptionnelle à l'association Métropole Aidante, qui est un réseau de 150 acteurs qui intervient auprès des aidants et aidantes de personnes en situation de handicap.

Je fais assez court et je profite juste de la présentation de ce rapport pour rappeler que pour la première fois cette année, la Ville de Lyon va organiser la Quinzaine du handicap, qui aura lieu du 30 novembre au 15 décembre. Donc, il va y avoir une diversité d'événements — conférences, animations socioculturelles — et d'actions de sensibilisation qui seront organisées dans le cadre de cette Quinzaine du handicap, et à destination vraiment d'un public diversifié, que ce soient des professionnels, des personnes en situation de handicap elles-mêmes, d'aidants, mais surtout du grand public, pour poursuivre la sensibilisation et le plaidoyer sur ce sujet. Je vous propose d'adopter favorablement ce rapport.

Mme DUBOT : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas, et on avait parlé du handicap lors des dernières questions du Conseil de la Vie Associative et Locale. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Nous poursuivons notre ordre du jour avec la fameuse Ligne 37 à laquelle nous renouvelons et même amplifions notre soutien. Je propose à Monsieur VOITURIER de nous présenter le rapport.

#### **12. 2023-13961-CMMA7-182 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'association Le MAS, sise 17, rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup> pour la poursuite du dispositif « Ligne 37 » d'accompagnement médico-social des jeunes en errance dans le quartier de la place Gabriel-Péri - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'État, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'association Le MAS**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Nous parlons donc de la place Gabriel-Péri et plus précisément du volet social du projet partenarial. L'État, la Métropole et la Ville de Lyon ont mis en place, en octobre 2022, une action qui s'intitule « Ligne 37 », qui est une équipe mobile destinée à soutenir des jeunes en errance. Après un an de mise en œuvre, 200 jeunes sont suivis, dont une centaine est accompagnée de manière renforcée. Pour 2024, il s'agit de continuer et d'accentuer cette action en direction des soins d'addictologie et puis d'ouvrir un local de répit rue de Créqui. Donc le budget, c'est autour de 150 000 € et financé à parité entre les trois partenaires. Je vous propose de voter favorablement pour cet accompagnement. Merci.

Mme DUBOT : Merci, Monsieur VOITURIER. Sauf si vous souhaitez intervenir, je soumetts ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On poursuit avec vous, Monsieur VOITURIER, et le rapport suivant.

#### **13. 2023-14008-CMMA7-184 – Approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA)**

Rapporteur : M. VOITURIER Luc

M. VOITURIER : Qui porte sur la politique de l'habitat et plus précisément les groupes de travail politique et technique qui sont institués au sein de notre ville et de notre arrondissement. Donc, ce sont des groupes de travail technique pour coordonner la prévention des expulsions et trouver des solutions, c'est-à-dire des hébergements ou des logements aux personnes qui sont dans des situations particulièrement complexes et qui vont de guichet en guichet. Et au niveau politique, c'est la capacité à proposer des candidats pour une quinzaine de logements chaque année, et participer à la définition du peuplement de résidences nouvelles. Donc, c'est à la fois un rôle qui est méconnu, limité, mais qu'il s'agit de mettre en place tout de même. Alors ça s'inscrit dans un mouvement historique qui fait que les communes et l'État, qui avaient énormément de compétences dans le domaine, ces compétences sont transférées à l'échelle de l'agglomération. Et moi, j'y vois plutôt un intérêt au sens que ça permet à l'arrondissement de travailler sur d'autres choses, comme les liens de voisinage. Et puis, pour les bénéficiaires de logement ou les demandeurs de logement social, ça permet aussi à la Métropole, qui dispose des leviers concernant l'offre, de mieux l'articuler avec la demande. Je suis donc favorable à cette proposition, Madame la Maire.

Mme DUBOT : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? On se souvient des échanges que vous avez eus avec Monsieur MIACHON DEBARD lors du dernier conseil. Mais voilà, tout a été dit à cette occasion-là. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Je vous cède à nouveau la parole, Monsieur VOITURIER.

#### **14. 2023-9654-CMMA7-191 – Lyon 7<sup>e</sup> - Régularisation foncière et rétrocession à titre onéreux par la Ville de Lyon à GrandLyon Habitat d'un volume souterrain à usage de parking situé sous une partie de la cour du groupe scolaire François-Auguste Ravier -EI 07006 -N° d'inventaire 07006 T 001 - 07006V001**

Rapporteur : M. VOITURIER Luc

M. VOITURIER : Et bien c'est pour une petite régularisation foncière. Il n'aura pas échappé à chacun d'entre nous que place Jean-Jaurès se trouve le groupe scolaire Ravier. Ce que l'on sait moins, c'est que sous ce groupe scolaire, il y a un parking qui appartient à GrandLyon Habitat, qu'il y a une résidence qui jouxte l'école et dans notre monde extrêmement normé, bizarrement, eh bien ce parking appartient aujourd'hui à la Ville et il s'agit de le vendre à GrandLyon Habitat qui en a l'usage, pour un prix de 70 000 €. Donc on ne peut qu'être favorable. Ça, ça réduira un tout petit peu la note que nous avons avec GrandLyon Habitat pour la Cité jardin. Merci.

Mme DUBOT : Un tout petit peu alors. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Je vous remercie. Désormais, nous allons parler petite enfance et en l'absence de Madame GRIES, je propose à Madame LÉCLUSE de nous présenter le rapport qui concerne la petite enfance.

**15. 2023-13957-CMMA7-169 – Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature**

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Re-bonsoir. En fait, toute la délibération est dans son titre, puisque c'est « Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte et de conventions d'occupation temporaire des locaux ». Et il s'agit plus spécifiquement, pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, du Grain d'Orge et de Nicolas et Pimprenelle, dont nous renouvelons la convention d'occupation des locaux. Voilà.

Mme DUBOT : Merci. J'adore toujours le nom des établissements de petite enfance. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On reste avec vous, Madame LÉCLUSE, mais cette fois, pour parler du Projet éducatif lyonnais.

**16. 2023-13860-CMMA7-174 – Projet éducatif lyonnais - Programmation complémentaire 2023-2024 - Attributions de subventions, compléments, ajustements**

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Une première partie de délibération, en effet, qui est un petit peu technique parce qu'il s'agit d'ajustements et d'annulations de subventions, de modifications de subventions qui avaient été adoptées précédemment — plutôt dans le sens positif pour les associations, donc tant mieux pour elles —, et des subventions complémentaires en faveur de l'éducation des scolaires en élémentaire. Notamment, deux projets qui concernent l'école Berthelot. Comme vous le savez, on va le présenter dans un des prochains conseils d'arrondissement, il y a une proposition de changement de nom et pour préparer tout ça, il y a des subventions à des associations, notamment le musée de la Résistance qui est juste en face de l'école, pour accompagner les enfants à réfléchir à ce changement de nom. Donc très beau projet. Je vous propose de voter favorablement, bien entendu.

Mme DUBOT : Merci, Madame LÉCLUSE.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Vous avez la parole pour nous parler du rapport suivant, qui concerne cette fois la Cité internationale, notamment les locaux de l'école primaire dont a la charge la Ville de Lyon.

**17. 2023-11341-CMMA7-172 – Cité Scolaire Internationale - Autorisation à signer un avenant à la convention approuvée à la séance du conseil municipal du 10 novembre 2022 de participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les locaux de l'école primaire**

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : C'est une délibération tout à fait technique, puisqu'il y a des modifications dans la modalité de gestion de la restauration scolaire. Et ça, c'est la Région qui est cogestionnaire de cet établissement qui l'a proposé. De ce fait, il y a une modification de la convention entre la Ville de Lyon et l'école élémentaire. Donc on vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme DUBOT : Merci, Madame LÉCLUSE. Je soumetts ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On va désormais passer au sport, et en l'absence de Monsieur FEKRANE, je propose à Monsieur MONOT de nous présenter les rapports sportifs. Le premier concerne le soutien à l'équipement des clubs sportifs. Je vous en prie, Monsieur MONOT, vous avez la parole.

**18. 2023-13943-CMMA7-175 – Attribution de subventions d'investissement à diverses associations de sport amateur - Approbation de conventions et autorisation de signature - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, merci en effet. Alors la Ville de Lyon, vous le savez, on en parle chaque année, accompagne les associations de sport amateur implantées sur son territoire dans l'achat de matériel nécessaire au développement de leur projet de club. On a, dans ce présent rapport, six subventions d'investissement à six associations pour un montant de 20 500 €. On peut citer, par exemple : l'Amicale Laïque Croix-Rousse de Tennis de Table, qui souhaite acquérir douze nouvelles tables et donc on propose d'attribuer une subvention d'investissement de 4 500 € ; le Masque de Fer dans le 6<sup>e</sup>, qui souhaite renouveler ses matériels de protection et de pratique d'escrime, et on se propose d'allouer 7 000 € de subvention ; le Bujinkan Nakaima Dojo dans le 8<sup>e</sup>, qui pratique un art martial et qui souhaite acquérir deux armures, une subvention de 1 500 € ; Club Rhodia Vaise, qui pratique, entre autres, le football et qui souhaite acquérir des buts de foot pliables, 1 000 €. Et on a aussi deux clubs du 7<sup>e</sup> arrondissement. Je vais vous en parler un tout petit peu plus. D'abord Les Archers de Lugdunum 7, située avenue Jean-Jaurès, qui est une asso de tir à l'arc implantée au gymnase Gabriel Rosset, avec une soixantaine d'adhérents. Ils souhaitent, eux, renouveler leur parc de matériel qui est vieillissant, et donc on se propose d'allouer une subvention d'investissement de 1 500 €. Et enfin, le Judo Club de Gerland, rue Ravier, qui propose des

cours de baby judo, de judo, de jujitsu et de gymnastique, 260 adhérents et une subvention de 5 000 € pour renouveler leur tatami. Voilà.

Mme DUBOT : Merci, Monsieur MONOT. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, et la SaintéLyon.

#### **19. 2023-13966-CMMA7-173 – Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la SaintéLyon les 2 et 3 décembre 2023 - Approbation d'une convention**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : La SaintéLyon c'est une course qui est organisée, comme son nom ne l'indique pas vraiment, par l'asso Le Cyclotouriste. Cette année, cette association organise la 69<sup>e</sup> édition de la SaintéLyon. Ça se passera les 2 et 3 décembre. C'est un raid nocturne qui relie Saint-Étienne à Lyon, qui allie à la fois le trail, donc course nature, et course sur route également. Lors de la dernière édition, en 2022, 17 000 concurrents, quand même, et pour cette 69<sup>e</sup> édition, on a huit formules proposées, pour être accessible au plus grand nombre. On a évidemment la classique SaintéLyon 78 kilomètres, mais aussi des distances plus accessibles : 13, 24 ou 44 kilomètres, et même pour les plus courageux, 156 kilomètres pour faire l'aller-retour Lyon – Saint-É – Lyon. On a une arrivée des participants dans la Halle Tony Garnier, comme chaque année, avec même un Salon du Trail Running qui sera installé pendant deux jours, avec un accès ouvert gratuit à tous. Je vous invite à y passer. On peut noter aussi que depuis plusieurs années, l'asso poursuit son engagement pour limiter les nuisances inhérentes à l'événement et inciter le public à adopter des attitudes responsables envers l'environnement, avec notamment la suppression depuis quelques années, de tous les sacs, les gobelets, les bouteilles en plastique à usage unique, à tous les ravitaillements et on peut vraiment saluer cet effort. On a pu voir, lors de courses récentes, un gaspillage assez important, notamment de bouteilles d'eau, et donc on ne peut qu'inciter d'autres événements de course à pied à suivre la voie de la SaintéLyon, même si c'est sans doute plus facile en trail qu'en course à pied pure de mettre en place ces pratiques. En conclusion, en raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et pour le rayonnement de la ville de Lyon, on vous propose d'allouer une subvention de 28 000 €, la même qu'en 2022.

Mme DUBOT : Merci, Monsieur MONOT. J'en profite, puisque la presse s'en est fait écho, pour vous féliciter pour votre marathon d'il y a deux semaines. Félicitations pour ce premier marathon réussi.

M. MONOT : Merci, c'est pour ça que je ne ferai pas la SaintéLyon.

Mme DUBOT : Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Désormais, on parle des athlètes d'un peu plus haut niveau, et qui vont bénéficier d'un soutien individuel de la Ville de Lyon. Allez-y, Monsieur MONOT.

**20. 2023-13942-CMMA7-170 – Lyon-Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - approbation de conventions**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Dans moins d'un an, la France va accueillir, à Paris, les Jeux olympiques et paralympiques d'été, en juillet-août 2024, et du 28 août au 8 septembre 2024 pour les Jeux paralympiques. Et puis en 2026, on aura cette fois les Jeux d'hiver dans deux villes hôtes italiennes, Milan et Cortina d'Ampezzo. Donc ça se passera en février 2026 et en mars 2026 pour les Jeux paralympiques. À travers un dispositif de soutien annuel, la Ville de Lyon accompagne des athlètes de haut niveau, issus d'associations implantées sur son territoire, dans leur préparation à ces Jeux olympiques et paralympiques, d'hiver et d'été. On a deux catégories de subventions pour ces athlètes : 7 500 € ou 4 100 €. Et pour déterminer la liste des athlètes soutenus par la Ville de Lyon, il y a une commission technique qui s'est réunie en septembre 2023 et qui a, cette année, souhaité apporter son soutien à 29 athlètes : 13 femmes, 16 hommes, et en tout 12 qui pratiquent le handisport, pour un montant total de 146 000 €. On ne va pas citer les 29 athlètes, mais on va peut-être mettre en avant les athlètes du 7<sup>e</sup> arrondissement. On peut citer Agathe AVEZOU, qui fait du tennis de table au Lyon Tennis de Table de Gerland ; Aurélien GIRAUD, de l'Association pour le Développement du Roller, du Skate et du Bmx., champion du monde de skate en 2023 ; Angelina LANZA, athlète handisport de Lyon Athlétisme, elle est notamment spécialiste du sprint 100 mètres et 200 mètres ; Mélina ROBERT-MICHON, du club Lyon Athlétisme aussi, spécialiste du lancer de disque et détentrice du record de France de lancer de disque avec 66,73 mètres ; et enfin Axel ZORZI, athlète handisport de Lyon Athlétisme, spécialiste du 100 mètres et détenteur du record de France de sa catégorie Malvoyants avec 10,89 secondes pour le 100 mètres. Voilà ce qu'on pouvait dire. Et donc je vous propose d'accorder ces subventions à ces athlètes et on leur souhaite bon courage pour les Jeux olympiques.

Mme DUBOT : Merci, Monsieur MONOT, et je vous remercie d'avoir cité Agathe AVEZOU, une jeune pongiste de Gerland qui a été mise à l'honneur lors de la soirée des championnes et des champions qu'on a organisée ici même, à la mairie du 7<sup>e</sup>.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, pour le dernier rapport qui concerne le sport. Cette fois, on parle de boxe.

**21. 2023-14709-CMMA7-171 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Boxe (Lyon 9<sup>e</sup>) pour l'organisation des championnats du monde féminins le 15 décembre 2023 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : En effet, parce qu'on va avoir l'association Lyon Boxe, dont le siège social est dans le 9<sup>e</sup>. C'est un club de boxe anglaise qui propose des cours de boxe éducative, de boxe loisir, de boxe amateur et professionnelle, avec 520 adhérents, 196 femmes. Ce club va organiser des championnats du monde féminins de boxe anglaise le 15 décembre 2023. On aura plusieurs combats durant cette soirée, avec en point d'orgue, un combat entre la

championne d'Europe en titre de boxe professionnelle, la française Maïlys GANGLOFF, qui est d'ailleurs sélectionnée pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Elle est sociétaire du Lyon Boxe et elle affrontera la mexicaine Ashley GONZALEZ MACIAS, pour un titre de championne du monde WBC. Donc, c'est un événement qui se déroulera au Palais des sports et 2 000 personnes sont attendues pour cet événement. L'asso a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention municipale. Compte tenu de l'intérêt que présente cette manifestation, on propose d'attribuer une subvention de 10 000 € à Lyon Boxe.

Mme DUBOT : Merci, Monsieur MONOT. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On en a fini avec le sport. On passe désormais à la culture avec le CHRD. Je vous propose, Monsieur ORGOGOZO, de nous présenter le rapport suivant.

**22. 2023-14344-CMMA7-189 – « Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation -Réaménagement du pôle accueil » - 16 avenue Berthelot à Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07075593 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui, alors ce sera comme pour le rapport de Florence LÉCLUSE, tout est dans le titre, ou presque. Ça fait presque deux ans et demi qu'on discute l'idée de réaménager le pôle accueil du CHRD durant nos CA. On a eu plusieurs délibérations depuis, et la dernière en date faisait état d'un montant de 190 000 € pour cette opération, et cette délibération vise juste à ajuster ce montant pour le faire passer à 220 000 €, suite à la découverte d'éléments qui augmentent un peu la complexité des travaux à réaliser.

Mme DUBOT : Merci. Rapport, effectivement, essentiellement technique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On passe au rapport suivant et à la question de l'accueil de jeunes volontaires en service civique dans le cadre de Lyon 2030. Je vous cède la parole, Madame VACHER.

**23. 2023-8958-CMMA7-176 – Lyon 2030 - un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale - Soutien à différentes associations pour l'accueil de jeunes volontaires en service civique ou dans le cadre de stages gratifiés pour un montant total de 49 050 euros**

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, dans le cadre de Lyon 2030, la Ville de Lyon s'est engagée à renforcer ses actions dans un objectif de neutralité climatique. L'un des leviers mis en œuvre est le soutien d'initiatives et de projets locaux pour accompagner l'émergence d'initiatives et d'expérimentations sur le territoire. Au dernier conseil d'arrondissement, on avait voté le projet de Bourses aux jeunes. Pour ce conseil, place à une

nouvelle délibération qui s'appelle « Lyon 2030 - un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et solidaire ». Un appel à initiatives a été lancé cet été, pour financer en partie des stages et des services civiques de jeunes de moins de 30 ans sur des actions en faveur de la transition écologique. L'objectif est, à la fois, de faire découvrir à des jeunes des métiers de la transition écologique ou de nouvelles voies d'engagement, et de permettre à des structures d'agir en faveur de la transition écologique. Là, il vous est proposé de valider l'expérimentation du projet « Un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et solidaire » qui va bénéficier à 25 structures et 66 jeunes, pour un montant global de 49 000 €. Pour le 7<sup>e</sup>, on peut noter la participation d'Anciela, que l'on ne présente plus, et de Graines Électroniques, qui organise notamment le festival Musique et écologie qui prendra ses quartiers au parc Blandan en 2024. Je vous remercie de donner un avis favorable à ce projet.

Mme DUBOT : Merci, Madame VACHER.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On reste dans la transition écologique, cette fois avec vous, Madame PASIECZNIK, pour l'attribution d'un certain nombre de subventions.

#### **24. 2023-13994-CMMA7-187 – Attribution de subventions à des associations œuvrant pour la transition écologique - Mission transition écologique**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Bonsoir à tous et toutes. Effectivement, toujours dans le cadre de Lyon 2030, cette délibération vous propose d'attribuer des subventions à trois associations qui sont la Fresque du Climat, Avenir Climatique et l'association Les Citoyen-ne-s pour le Renouvellement de la Démocratie. Tout ça pour un montant de 11 140 €. Je voulais juste parler un tout petit peu plus de la subvention qui concerne la Fresque du Climat, puisqu'il s'agit d'un événement qui va se dérouler dans le 7<sup>e</sup>, au Palais des sports de Gerland, et qui se déroulera le samedi 11 novembre. J'appelle tous et toutes à aller participer à cette fresque géante. L'idée, c'est de faire un record de participation avec treize fresques qui sont proposées. On connaît tous, je pense, maintenant, la Fresque du Climat, mais on a aussi des fresques autour de l'alimentation, autour des déchets, autour de plein d'autres sujets. Donc voilà, ça se passera samedi 11 novembre au Palais des sports et c'est des sessions de trois heures.

Mme DUBOT : Merci, Madame PASIECZNIK. On avait d'ailleurs, ici-même, aussi, en mairie du 7<sup>e</sup>, organisé à plusieurs reprises des fresques du climat qui rencontrent un succès auprès d'un public très large et varié. Cette opération prendra de l'ampleur au Palais des sports, le 11 novembre.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On poursuit avec vous, Madame PASIECZNIK, et cette fois on parle jardin partagé.

#### **25. 2023-9621-CMMA7-186 Lyon 7<sup>e</sup> – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Métropole de Lyon au**

**profit de la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition de parcelles métropolitaines destinées à l'exploitation d'un jardin partagé -El 07298**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Oui, c'est une délibération qui concerne plus une régularisation concernant l'utilisation d'une parcelle à Gerland, toujours, par La Légumerie, pour le jardin partagé de l'Oasis. Effectivement, il s'agit plus d'une délibération technique, puisque la mise à disposition concernait toujours un projet qui s'appelait La Réserve, qui avait démarré en 2010. Mais maintenant, la gestion du jardin a été transmise à La Légumerie. Donc c'est une révision de la convention d'occupation à titre gratuit pour l'utilisation du jardin partagé. Oasis, où se passent beaucoup de choses très intéressantes.

Mme DUBOT : Merci. Petite rectification administrative.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On poursuit avec vous, Madame PASIECZNIK, mais cette fois pas pour les jardins, ni pour la transition écologique, mais pour votre casquette « Prévention des risques ».

**26. 2023-10997-CMMA7-183 – Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Association APORA relative à la participation financière à la campagne d'information sur les risques industriels « LES BONS REFLEXES »**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Madame PASIECZNIK : Je balaye toutes mes casquettes, ce soir. Je vais vous parler ce soir d'un document, je vais vous l'illustrer. Vous connaissez certainement « Alex, les bons réflexes », qui est le DICRIM, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et « Alex, les bons réflexes » vous parle de tous les risques sur la ville de Lyon : les risques industriels mais aussi les risques naturels. En complément de ce document qui est renouvelé tous les cinq ans, il y a aussi un document spécifique sur les risques industriels. Ce document, vous avez dû normalement l'avoir dans vos boîtes aux lettres récemment. En tout cas, moi, je l'ai bien reçu. C'est un document qui est produit par les services de l'État, par la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec une association qui s'appelle APORA, association régionale des entreprises pour l'environnement. Habituellement, chaque commune était chargée de distribuer le document, et là, la préfecture a préféré faire un envoi sur l'ensemble des communes et demande aux communes les plus importantes de participer aux frais de fonctionnement. La délibération consiste à autoriser la Ville de Lyon à prendre en charge une partie des frais de distribution de ce document, pour un montant de 12 279 € hors taxes. Ce qui correspond à une augmentation de 15 % par rapport à la dernière fois où il avait été pris en charge. Voilà.

Mme DUBOT : Merci, Madame PASIECZNIK. Précisons aussi qu'il me semble que le 7<sup>e</sup> arrondissement va être l'arrondissement de Lyon le plus sujet ou le plus exposé aux risques industriels du fait de sa situation géographique, de la présence du port de Lyon et de sa proximité avec la Vallée de la Chimie.

Je sou mets donc ce rapport très bien présenté par Mme PASIECZNIK à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DUBOT : On poursuit. Après la transition, après les jardins partagés, donc la nature en ville, et après la prévention des risques, vous allez nous parler de la politique funéraire de la Ville de Lyon. Je vous cède la parole en tant qu'adjointe à la mairie du 7<sup>e</sup> et ce sera probablement complété par notre collègue, Laurent BOSETTI, qui porte cette nouvelle politique au niveau de la mairie centrale et donc de l'exécutif du maire de Lyon. Allez-y, Madame PASIECZNIK.

### **27. 2023-15932-CMMA7-177 – Politique funéraire - Orientations stratégiques 2023-2026**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Justement, la délibération explique typiquement que jusque-là, toute la politique funéraire était bien gérée par les espaces verts, d'où mon intervention, mais qu'aujourd'hui, on a un adjoint délégué spécifiquement sur cette question du funéraire. Donc j'aurai le plaisir de passer très vite la parole à Laurent BOSETTI, qui a largement travaillé sur ce document, où effectivement, il s'agit d'un document cadre de la politique funéraire 2023-2026 — Laurent va nous détailler ça —, mais avec un certain nombre d'axes, en particulier sur un service public funéraire qui soit digne, accessible à tous et toutes ; des questions, bien sûr, de prospective sur les questions foncières, qui sont quand même déterminantes dans une ville pour avoir les espaces nécessaires ; et puis toute la promotion de la transition écologique, y compris sur ces espaces funéraires. Voilà, je cède la parole à Laurent BOSETTI.

Mme DUBOT : Allez-y.

M. BOSETTI : Merci, Bénédicte. C'est vrai qu'on ne dispose pas d'élus d'arrondissement délégués au funéraire. Et du coup, cet impensé à Lyon, mais comme ailleurs, est assez révélateur. C'est vrai que le service public funéraire est souvent un service public invisibilisé. C'était finalement le souhait de l'exécutif de la Ville de Lyon de pouvoir redonner toute sa place à un service public comme un autre et qui plus est, qui nous concerne — j'ai envie de dire « malheureusement » — toutes et tous, à un moment donné de notre vie, pour nos propres funérailles ou pour ceux des proches et des familles. Pourquoi parler du service public funéraire et pourquoi avoir une stratégie funéraire à la Ville de Lyon ? Eh bien, c'est pour anticiper les besoins en la matière dans les années à venir, besoins qui vont être plus importants dans les années à venir, avec une augmentation d'une population qui vieillit et donc l'augmentation de la mortalité, selon les chiffres de l'INSEE. On est dans une ville, nous, qui s'est accrue en population ces dernières années et pour laquelle les besoins en matière funéraire vont être plus importants, dans un contexte foncier très contraint, puisqu'on est une ville totalement urbanisée et où nos cimetières sont aujourd'hui pris entre quatre murs sans possibilité facile d'extension. Donc, il y a cet enjeu dans la stratégie funéraire de la Ville de Lyon de rappeler un premier point. C'est que le funéraire est un bien public, un bien commun dont il faut prendre soin. D'abord du point de vue des cimetières, avec des investissements très importants. On décide donc de mettre 8 millions d'euros sur le mandat, sur nos équipements funéraires. Alors ça ne parle pas forcément à tout le monde : ossuaire, four à reliquaires, crématorium. Ce sont des investissements qui sont une garantie que ces équipements funéraires fonctionnent pour les familles, d'une part. Et puis également, des millions d'euros sur ce qu'on appelle la reprise des concessions funéraires arrivées à échéance dans les cimetières, tout simplement pour être en mesure de pouvoir accueillir les défunts des générations futures, d'avoir suffisamment de place dans nos cimetières. Comme on a des défis

sur le logement, sur les crèches, eh bien, on a la même problématique dans nos cimetières de pouvoir accueillir tout le monde et ça demande des investissements importants. Ce bien public commun, on travaille sur la question des cimetières, dans cette stratégie, on travaille également sur la question des pompes funèbres publiques. Le secteur des pompes funèbres est un secteur qui s'est libéralisé en 1993, mais qui n'a pas amené les effets théoriques escomptés de la libéralisation, qui devait théoriquement faire baisser les prix. La Cour des comptes, dans un rapport récent, constate que les prix des pompes funèbres, des funérailles, se sont envolés ces 30 dernières années, donc au détriment des familles, au détriment des clients. Et donc il est extrêmement important — on le réaffirme dans cette stratégie funéraire — que la Ville de Lyon, à travers son Syndicat intercommunal des pompes funèbres intercommunales qu'on porte avec Villeurbanne, porte la voix d'un acteur public sur le marché funéraire pour réguler les grands groupes privés et avoir finalement une offre tarifaire, une offre de qualité digne pour les familles. Ça, c'est un aspect premier de la stratégie funéraire. J'accélère un peu. On y met deux touches, deux intentions politiques fortes également : la question de la justice sociale. Paradoxalement, là où on trouve, dans la plupart des collectivités, des politiques sociales municipales — à travers des quotients familiaux sur les politiques publiques, à travers des tarifs réduits, des gratuités —, le funéraire, en France, fait exception. Les concessions funéraires dans les cimetières sont toutes au même prix pour les familles. Alors on peut prendre des concessions de 15, 30 ou 50 ans. Il y a des tarifs différenciés selon les périodes, mais par contre, tout le monde paye la même chose et le même prix. Donc la Ville de Lyon va porter l'idée en 2024, qui serait une première en France, d'avoir une tarification sociale pour les familles sur le même modèle que les différentes politiques publiques municipales qu'on a, c'est à dire une tarification qui soit sous condition de ressources pour que, là aussi, face à la mort, il y ait l'idée d'avoir une posture « chacun selon ses moyens » et moins d'inégalité face à la mort. Un autre enjeu de justice sociale — et je m'arrêterai là pour ce volet-là, qui fait l'objet d'un certain nombre d'actions —, c'est aussi que nos cimetières ne soient pas excluants pour un certain nombre de concitoyens. Je pointe la question des personnes croyantes ou non croyantes, avec la gestion des carrés confessionnels dans les cimetières. Faire en sorte que l'on ait une meilleure anticipation des carrés confessionnels, pour que des citoyens qui souhaitent se faire inhumer en fonction de leurs rites funéraires — je pense notamment à nos concitoyens musulmans ou juifs — puissent le faire selon le respect de leurs rites funéraires dans nos cimetières, avec une meilleure anticipation, nous, de l'accueil de ces concitoyens. Aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a une forme de défaillance en la matière. Donc d'avoir un cimetière républicain qui accueille tous les concitoyens sans exclusion, sans discrimination. Et puis, dernier volet important de cette stratégie funéraire, c'est d'inscrire la politique funéraire dans son époque, l'époque de la transition écologique, avec des efforts d'un point de vue environnemental, à la fois dans nos cimetières et dans nos pompes funèbres publiques, de proposer aux familles qui le souhaitent des funérailles plus sobres, plus naturelles, plus écologiques. Cela se traduit par des propositions de funérailles avec des matériaux, des prestations plus respectueuses de l'environnement et, du même coup, souvent moins onéreuses. Cela se traduit aussi par une expérimentation au cimetière de la Guillotière de ce qu'on appellerait un carré naturel, c'est-à-dire un espace un peu plus paysager. Finalement, qu'on puisse être inhumé dans une forme de prairie et dans des cimetières qui soient moins minéralisés. Là encore, pour les familles qui le souhaitent, comme ça se fait dans certains cimetières en France qui ont commencé ce type d'expérimentation puisqu'il y a une demande plus croissante des familles. Et puis, dernier élément en exemple, et ce n'est pas exhaustif sur ce volet environnemental, c'est celui de la renaturation de nos cimetières, c'est-à-dire de valoriser nos cimetières comme lieux parcs et jardins, lieux cimetières paysagers, avec 1 million d'euros qui vont être mobilisés pour la renaturation de nos cimetières. Ça passe par la végétalisation, bien sûr, ça passe par la désimperméabilisation des sols, des allées un peu plus verdoyantes, toujours avec ce souci de respecter, bien sûr, l'accessibilité, à la fois

pour les professionnels et les familles. Et puis, dernier élément, mais là, qui est déjà opérationnel, c'est que tous nos cimetières, depuis le début du mandat, sont passés en refuges de biodiversité. C'est un partenariat qu'on porte avec la Ligue de protection des oiseaux, la LPO. Désormais, on fait attention, dans nos cimetières, à valoriser la faune et la flore et à permettre à celle-ci de pouvoir se développer. Voilà les grandes intentions de la stratégie funéraire. Évidemment, mon propos n'est pas exhaustif, mais vous trouverez, dans la politique funéraire de la Ville de Lyon 2023-2026, l'intégralité des actions que nous porterons ces prochaines années.

Mme DUBOT : Merci beaucoup, Madame PASIECZNIK et Monsieur BOSETTI, pour la présentation de ce rapport. Une politique dont, effectivement, on parle peu alors qu'elle nous concerne fatalement toutes et tous. Donc merci de tout ce travail autour de la question du funéraire à Lyon.

Je sou mets ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Monsieur ESCARAVAGE, je n'ai pas trouvé de transition, mais je vous cède néanmoins la parole pour le rapport suivant.

#### **28. 2023-14002-CMMA7-193 – Fêtes de fin d'année - Illuminations 2023 : attributions de subventions d'un montant total de 145 140 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions**

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : La transition n'est pas évidente, mais on va parler de choses peut-être un peu plus gaies, qui concernent les illuminations de fin d'année. C'est une délibération que je vous présente tous les ans, mais cette année, je vais faire un petit pas de côté, parce que ce sont des subventions qu'on donne aux associations de commerçants. Il y a eu quelques changements dans les associations de commerçants de notre arrondissement sur cette fin d'année, puisque l'association Gambetta Commerce, qui regroupait les commerçants du cours Gambetta, comme son nom l'indique, a fusionné avec l'association Ré(A)dorons la Guillotière— dont je vous ai déjà parlé de nombreuses fois et dont je vais vous reparler ce soir —, qui devient donc aussi une association de commerçants et qui, à ce titre, assurera des illuminations de fin d'année et animera notamment — c'est dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, mais c'est vraiment juste à la frontière, donc on va en parler quand même — la décoration du sapin de Noël le 24 novembre, et on va dire un « mini marché de Noël », même si ce n'est pas le terme exact, avec différents commerçants du quartier, et à cette occasion, présentera le livre des cuisines du monde que l'association a réalisé en lien avec les conseils de quartier, qui fait suite au Festival des cuisines du monde dont je vous ai déjà largement parlé dans ses conseils d'arrondissement. Et comme on sera vers le 24 novembre, vous tous et toutes, vous serez en train de chercher des cadeaux de Noël, eh bien, il y aura ce livre avec une affiche, un tote bag et une carte postale, je crois, pour la modique somme de 12 € pour l'association Ré(A)dorons la Guillotière. Voilà, vous pouvez aller en commander une petite dizaine chacun, ce sera très bien. Pour cette subvention, comme chaque année, 50 % des dépenses des illuminations est pris en charge par la Ville de Lyon. On aura donc une subvention de 7 741 € pour Ré(A)dorons la Guillotière et 6 456 € pour Gerland Commerce qui illuminera le sud de notre arrondissement. Ces subventions seront prélevées sur le programme animation et sur la ligne de crédit 51-971, si je ne me trompe pas. Et je vous demande donc de voter favorablement.

Mme DUBOT : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : On passe désormais au dernier rapport de ce conseil d'arrondissement. Ce dernier rapport concerne l'état spécial du 7<sup>e</sup> arrondissement.

#### **29. 2023-17248-MA7-197 – État spécial d'arrondissement pour 2024**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme DUBOT : En langage plus compréhensible, il s'agit de notre budget. Vous vous souvenez, lors du dernier conseil d'arrondissement, on a voté l'enveloppe globale des dotations de gestion locale et d'animation locale des arrondissements. Aujourd'hui, il s'agit de détailler un peu plus les lignes de notre état spécial, donc de notre budget pour l'année 2024. Dans les arrondissements, c'est assez technique, il n'y a pas forcément d'énormes choix politiques derrière les budgets, puisqu'on est très contraints. On doit financer les crèches, nos salles associatives, nos équipements sportifs, etc. Néanmoins, je vais vous présenter le découpage de ces sommes. Donc déjà, on a une dotation de fonctionnement qui s'élève à 774 919 € et elle est découpée en deux parts.

La première part, c'est la dotation de gestion, qui nous permet d'assurer un certain nombre de dépenses, notamment les dépenses d'administration générale. Par exemple, en 2024, on va avoir des élections, les élections européennes, et la mairie d'arrondissement va avoir la charge de l'organisation du scrutin dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Un certain nombre de dépenses de fonctionnement qui sont liées aux crèches, donc 224 200 €. À noter que depuis la rentrée, l'alimentation des crèches est 100 % bio, pour les enfants qui fréquentent les crèches de la ville de Lyon. Et puis un certain nombre de dépenses de fonctionnement qui sont liées à nos équipements transférés, donc 91 000 € pour nos équipements sportifs et 128 000 € pour nos salles associatives. Là aussi, avec des dépenses en matière de flux qui sont toujours en constante augmentation.

Deuxième partie de notre dotation de fonctionnement, c'est la dotation d'animation locale qui, elle, a augmenté depuis le début du mandat. On est à hauteur de 134 410 € pour l'année 2024. Là, il s'agit des dépenses pour les conseils de quartier, par exemple, mais aussi de tout ce que fait la mairie du 7<sup>e</sup> en matière d'animation du territoire. On peut penser aux vœux, au forum des associations, au Festival des cuisines du monde, aux illuminations de la mairie en fin d'année, l'événement pour la Fête des lumières que nous organisons chaque année, etc. Ça, c'était pour la partie fonctionnement. On a ensuite une dotation d'investissement, qui s'élève à 164 660 €, et là, on investit dans nos équipements, que ce soit la mairie du 7<sup>e</sup>, les crèches dont on a la gestion, par exemple la crèche Debourg, où on va faire une réfection des salles d'activités, la remise en peinture de la salle et du dortoir de la crèche Girard, etc. On investit aussi dans nos équipements associatifs et sportifs, par exemple la mise en place de l'aide à la Maison de la Guillotière ou au gymnase Clémenceau, et puis les travaux qui sont faits dans la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement. Exemple : l'ajout d'un détecteur linéaire en salle de l'horloge. Ne me demandez pas à quoi ça sert, mais c'est sûrement extrêmement important en matière de sécurité pour la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Voilà quelques exemples de ce qu'on fait avec notre budget d'investissement qui reste évidemment limité. Vous l'avez compris, là où on a la main et là où c'est plus politique, c'est sur la dotation d'animation locale. Et je pense qu'on vous présentera, lors du prochain conseil

d'arrondissement, à la fois un peu plus précisément ce qu'on va faire de cette dotation d'animation locale, mais aussi la fiche qui correspond à la budgétisation sensible au genre, qu'on doit présenter chaque année, pour dire comment les dépenses sont affectées en fonction des genres. Est-ce que ça bénéficie plus aux femmes ou aux hommes ? Et comment on corrige le tir pour justement, qu'on tende vers une égalité entre les femmes et les hommes sur les dépenses publiques. Voilà pour la présentation de l'état spécial d'arrondissement. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme DUBOT : Nous arrivons à la fin de notre ordre du jour. Je lève la séance. Je vous remercie pour votre participation et vous donne rendez-vous le mardi 5 décembre, à 18 h 30, pour le prochain conseil d'arrondissement. Bonne soirée à toutes et à tous.